

Agriate

Comité consultatif du 17 février 2010, Santo Pietro di Tenda, 14h30

Personnes présentes :

Benedetti Pierre, ONCFS	Mancini Pierre Marie, Conseiller général de Belgodère
Benoit Sisco Bénédicte, Conservatoire du littoral	Marchetti Stéphanie, Cg2b
Berquier Cyril, ONCFS	Mattei Thierry, Corse Aventure 4x4
Casanova Dominique, Cg2b, garde du littoral	Michel Charlotte, consultante
Cherat Michèle, ODARC	Mistrali Bruno, Camping u Paradisu
Claude Jean-Hubert, Affaires maritimes	Mistrali Paul, Camping u Paradisu
Cossu François, Maniaque 4x4	Muracciole Michel, Conservatoire du littoral, délégué régional
Cugurno Alban, Maniaque 4x4	Orlandi François, Conseiller général et Président du Comité Directeur Agriate
Esposito Lucien, ODARC	Lieutenant Petry Romain, 2 ^{ème} régiment étranger de parachutistes
Lieutenant Franceschi Antoine, Gendarmerie de Saint Florent,	Ottavi Vincent, ODARC
Geronimi Francis, Cg2b	Querci Laurent, Cg2b, garde du littoral
Ghilini Pierre-Jean, DML Haute-Corse	Raffalli Joël, DDCSPP 2B
Graziani Tibure, DML Haute-Corse	Santucci Christophe, Cg2b, chef du service de gestion des terrains du littoral
Guglielmi Frédéric, Sous-préfecture de Calvi	Tomi Marc, Maire de Santo Pietro di Tenda
Guyot Isabelle, Conservatoire du littoral	Ugolini José, Agriate Marittima
Hubert Jean-Michel, Corse Loisirs, Fédération française de 4x4	Vadella Martin, A Muntagnera
Joly Loïc, DDTM 2B, SERF	Valentini Philippe, ODARC
Lailly Diana, Corse Aventure 4x4	Valery Tony, Corsiquad
Lecoq Jacques, ONF	Volelli Francis, Restaurant u Santu Petru, Casta
Luciani Paul-François, Equiland calèches	
Luciani Pierre-Marie, DREAL	

Personnes excusées :

Bral Victoire, commune de San Gavino di Tenda,

Demarco Jean-Louis, maire de Palasca

Flori Claude, Conseiller Général du Haut-Nebbiu

Grossi François, Maire de San Gavino di Tenda

Leccia Jean-Pierre, Président de la Communauté des Communes du Nebbiu

Leandri Franck, DRAC

Mei Jean-François, Le Popeye

Mortini Lionel, Président de la Communauté de Communes des Cinque Pieve di Balagna

Olmata Claudy, Conseiller Général de la Conca d'Oro, Maire de Saint Florent

Pinelli Charles, Les amis des Agriate

Ordre du jour

- ✓ Bilan de la gestion 2009
- ✓ Plan d'aménagement pour l'Agriate
- ✓ Travaux réalisés par le Conservatoire en 2009
- ✓ Charte des bons usages de l'Agriate

Principaux éléments de discussion

L'information diffusée sur le site

Différents membres du comité consultatif ont souligné des lacunes concernant l'information des visiteurs. Certains usagers se retrouvent sur les pistes de l'Agriate en pleine chaleur estivale dépourvus du minimum d'équipement nécessaire : eau, protection solaire, carte... Des guides touristiques et des « road-books » circulent avec des informations fausses ou périmées. Les visiteurs étrangers ne comprennent pas les panneaux d'information installés aux entrées du site. Les visiteurs arrivant par la route D81 continuent à venir demander des informations aux hôteliers de Casta sur le départ de la piste de Saleccia.

Le Département de Haute Corse et le Conservatoire rappellent le chemin parcouru depuis 2005 et s'engagent à améliorer le dispositif d'information en lien avec les commerçants des abords du site. Un projet de maison de site est prévu à la maison cantonnière de Baccialu (au bord de la route D81). Le fonctionnement de la piste de Saleccia va faire l'objet d'un groupe de travail. Des documents d'information (cartes, nouveau site internet, panneaux) sont en cours de réalisation. La carte postale distribuée à chaque début de saison est remise à jour tous les ans en fonction des retours et des remarques.

Les membres du comité consultatif sont invités à informer le Département et le Conservatoire des informations erronées qui circulent sur les guides; ils participent ainsi au dispositif collectif de veille active.

La gestion des risques incendie

Les commerçants se sentent victimes d'abus du déclenchement du dispositif de fermeture des massifs.

Ce dispositif est déclenché par le préfet; des efforts sont conduits chaque année pour évaluer au mieux ce risque à partir des prévisions météorologiques et des observations du jour. Une réunion hebdomadaire a notamment lieu entre les services administratifs concernés en été, dont le Service de Gestion des Terrains du Littoral, puisque les gardes départementaux sont mis à contribution pour assurer la fermeture effective de la piste de Saleccia dès la mise en application de l'arrêté préfectoral. Ce dispositif continuera de s'améliorer pour être le plus cohérent possible avec la réalité de terrain.

Sur la propreté des plages

Des observations de déchets organiques en grand nombre à l'arrière des plages ont été à nouveau faites l'été dernier et la question a été posée de la gestion de ces détritrus.

Les nouveaux aménagements dans la pinède de Saleccia ont permis de contenir la dispersion des déchets. Par ailleurs, le Conservatoire rappelle que l'installation de toilettes n'est pas la solution retenue au niveau national, notamment pour des raisons techniques (alimentation en eau et en énergie, assainissement, etc.) et pour les charges d'entretien que cela implique. Ce choix vise à préserver le caractère naturel des sites par distinction avec des espaces urbains ou de périphérie de ville. Si le problème s'accroît, des solutions pourront être cependant explorées.

Le plan de circulation

Les professionnels et associations transporteurs en 4X4 ont demandé quelles étaient les possibilités de desservir les plages pour les usagers à mobilité réduite.

Le Conservatoire rappelle que les plages ne sont accessibles qu'à pied pour le grand public depuis les aires de stationnements situées à quelques dizaines ou quelques centaines de mètres de la mer. C'est un des grands principes du projet de territoire: la bordure littorale retrouve sa vocation piétonne et équestre. Le Conservatoire propose néanmoins que des autorisations ponctuelles pour des groupes handicapés soient envisagées à titre tout à fait exceptionnel sur la plage du Lotu pour emprunter la piste de service.

Un plan départemental d'itinéraire de randonnée motorisée qui est en cours de mise en place permettra d'informer d'avantage sur les itinéraires à respecter. La fédération de 4X4 se propose de diffuser des informations auprès des acheteurs de véhicules tout terrain : ces derniers sont membres de la fédération pendant l'année qui suit l'achat du véhicule.

La charte

Un document cadre sera signé par les maires, le Département et le Conservatoire, dans lequel les communes délèguent au Conservatoire et au Conseil Général leur signature pour la déclinaison de la charte avec les tiers : associations ou entreprises liées à l'Agriate.

La signature du document cadre se fera vers la mi-avril lors d'un prochain comité directeur.

A partir de là, les tiers pourront signer à leur tour la charte. Ils auront la possibilité d'afficher une affichette pour informer les membres de leurs associations ou leur clientèle de leur engagement.

Il a été rappelé que la signature de la Charte permettra de sensibiliser et de responsabiliser les usagers organisés.